

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Hospice général renoue avec l'équilibre des comptes**

**(Genève, le 20 mars 2007). Les changements dans la gestion et l'organisation de l'Hospice général portent leurs fruits : les comptes 2006 sont équilibrés. La hausse du nombre d'usagers de l'assistance publique ralentit fortement. Une allocation optimale des prestations d'aide sociale s'inscrit dans la logique de l'introduction d'un nouveau système conforme aux recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (normes CSIAS). Le nombre de demandeurs d'asile continue de baisser, mais de façon moins marquée que prévu.**

#### **Des finances assainies**

Après plusieurs années difficiles, l'Hospice général présente un bilan positif pour 2006. Les résultats financiers correspondent aux prévisions budgétaires. De nouveaux outils de gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent ce résultat. Sur le plan social, le ralentissement de la tendance à la précarisation y contribue.

La subvention cantonale est de 251,4 millions, conformément au budget. Les prestations aux usagers atteignent 252 millions, soit 2,3 millions de moins que les prévisions (1,8 million pour l'aide sociale, 0,5 million pour l'asile). Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 70 millions de francs, au lieu des 77,7 prévus, grâce notamment à des efforts de rationalisation et à l'amélioration des revenus immobiliers.

A l'inverse, le non-remboursement des avances AI et OCPA (Office cantonal des personnes âgées) et d'autres corrections de créances provoquent un manque à gagner de 9,9 millions.

#### **Le frein à la précarité**

L'augmentation du nombre de dossiers financiers d'assistance publique est contenue à 4% après des années de forte hausse (9% en 2005, plus de 10% les années précédentes).

L'évolution du Revenu minimum cantonal d'action sociale (RMCAS) suit, comme prévu, une évolution inverse. Au 31 décembre 2006, 1339 dossiers bénéficiaient du RMCAS (+ 44%). C'est la conséquence des « contrats A » mis en place après la suppression de la prolongation des indemnités de chômage à l'été 2005.

./.

### Une allocation rigoureuse de l'aide

L'Hospice général veille à ce que l'aide bénéficie à ceux qui en ont vraiment besoin. Il a systématisé les enquêtes à l'ouverture des dossiers d'assistance et développe les enquêtes en cas de doute sur la légitimité des demandes.

L'entrée en vigueur en juillet des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) favorise les usagers qui assurent des contre-prestations (travail à temps partiel) et cherchent à retrouver leur autonomie. Ces personnes peuvent obtenir jusqu'à 300 francs de plus par mois grâce au Contrat d'action sociale individuelle (CASI).

### Asile

Le nombre de personnes suivies par l'Aide aux requérants d'asile diminue de 4,4%. Cette baisse a été moins forte que prévu au deuxième semestre. Le dispositif d'accueil a été adapté avec la fermeture de plusieurs foyers. Le nombre de places d'hébergement, en foyers ou en logements individuels, est passé de 4352 à 4171.

### Une gouvernance améliorée

La mise en place de tableaux de bord mensuels et trimestriels permet à l'Hospice général de connaître et d'analyser en continu toutes ses dépenses et recettes, notamment l'évolution du nombre de personnes aidées et les montants versés. La faculté d'anticipation de l'institution en est accrue.

Après un important renouvellement du personnel les années précédentes, 2006 se termine avec un taux de rotation de 5,7% (7,4% en 2005, 9,2% en 2004). Cette stabilisation est un indice parmi d'autres de la forte motivation des 988 collaborateurs de l'Hospice général (pour 700 postes fixes).

### Une réflexion sur l'avenir

Avec les réflexions stratégiques 2007-2010 élaborées par la Direction de l'Hospice général sur mandat du Conseil d'administration, l'institution cherche à se recentrer sur ses activités de base que sont l'aide sociale et l'assistance aux demandeurs d'asile. Plusieurs groupes de travail préparent le transfert, prévu à la fin de l'année, des foyers pour jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse. Le transfert des activités de loisirs pour personnes âgées est aussi à l'étude.

---

***Pour tout complément d'information, veuillez contacter M. Henri Roth,  
responsable du Service communication de l'Hospice général,  
tél. 022 420 51 82, fax 022 420 55 59, e-mail : [henri.roth@hospicegeneral.ch](mailto:henri.roth@hospicegeneral.ch)***